

Sujet : [INTERNET] avis défavorable enquête publique

De :

Date : 06/12/2023 11:28

Pour : pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

Avis défavorable enquête publique « entrepôts logistiques Champforgeuil (SCCV SP FRANCE N 004)

Par le présent mail, j'émet un avis défavorable sur le projet de construction de deux entrepôts logistiques aux Moirots sur la commune de Champforgeuil (entreprise SCCV SP FRANCE N 004), pour les raisons suivantes.

Augmentation du trafic routier et des risques associés

Le dossier mentionne 360 trajets de Véhicules Légers et 84 trajets de Poids Lourds par jour, 6/7 jours, qui entraînera une augmentation du trafic à Champforgeuil et Chalon, mais également dans d'autres agglomérations à proximité (Chatenoy, Givry) : insécurité routière, pollution sonore et de l'air..

Qu'en sera-t-il si l'activité consiste à transporter des colis ? le dossier ne mentionne pas cette hypothèse, qui aurait pourtant des conséquences fortes sur le trafic de véhicules légers.

A l'heure où la COP 28 de Dubaï et les scientifiques du GIEC nous signalent l'urgence de limiter le CO2, il est étonnant qu'une Communauté de communes s'accroche encore à ce genre de projet.

Usage futur des entrepôts

Le dossier de demande d'autorisation ne précise pas quel sera l'usage futur des bâtiments. Comment se prononcer en l'état sur ce dossier si le public n'est pas informé des produits qui circuleront et y seront stockés, des trajets nécessaires à leur acheminement, du nombre d'employés et des horaires ?

L'élaboration d'un tel projet sans assurance de trouver un exploitant paraît surprenante. Celui-ci n'est-il vraiment pas connu (le dossier laisse planer le doute à différents endroits) ?

Non à l'extension de l'emprise du secteur logistique marchand sur nos vies

L'empire logistique marchand est une menace toujours croissante sur le vivant, humain et non humain, car il repose sur l'essor du trafic maritime, routier et aérien, sur l'artificialisation des sols, sur la surconsommation. Il contribue à la destruction nette d'emplois par l'automatisation et la concurrence avec les petits commerces ; les emplois sont précaires et particulièrement difficiles (tâches répétitives sources de très nombreuses maladies professionnelles).

Projet écocidaire / destructeur

Les impacts écologiques de cette construction seraient très importants, ce qui en fait un projet hors du temps, à

l'heure où il est indispensable de réagir face à l'urgence écologique et climatique.

La destruction supplémentaire de 2 ha de zones humides, alors qu'une grande majorité de celles-ci a disparu depuis 50 ans et qu'elles assurent un rôle hydraulique, écologique, climatique essentiel. Il apparaît nécessaire de les protéger strictement de toute destruction, et la proposition de pseudo-mesures de compensation n'est pas acceptable.

Il n'est pas tolérable d'autoriser la destruction de nombreuses espèces animales ou de leur environnement, dont beaucoup sont protégées et/ou menacées.

Ces anciens terrains agricoles, en déprise depuis 10 ans, sont désormais le lieu de vie pour plus de 30 espèces d'oiseaux. La plupart d'entre elles est protégée par la loi.

Parmi les mammifères, beaucoup d'espèces de chauve-souris se nourrissent sur le site. Si le milieu continue à « vieillir », les arbres pourront héberger plusieurs espèces en déclin. Le hérisson, en mauvais état de conservation, y trouve également un milieu favorable.

Enfin, la loi Climat et Résilience de 2021 vise un objectif de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050, et une diminution du rythme d'artificialisation par deux d'ici 2030. Ce projet semble aller tout à fait à l'encontre de ces objectifs.